



# CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2019

*Présidence* : Mélanie Robellaz

*Membres présents* : 30

**Dans la séance ordinaire du mercredi 10 avril 2019, du Conseil communal de Saint-George**

**1°**

- vu le préavis municipal n° 01/2019, Mise en conformité du captage des Vernes et de Maison Neuve,
- entendu la conclusion du rapport de la commission ad'hoc,
- entendu la conclusion du rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour,

**décide, à la majorité absolue,**

- d'accepter le préavis n° 01/2019 tel que présenté,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 250'000.00 auprès d'un organisme financier au meilleur taux et de rembourser cet investissement sur une durée de 10 ans.

**2°**

- vu le préavis municipal n° 02/2019, Refonte des services et du revêtement du chemin de la Roche du Ciel,
- entendu la conclusion du rapport de la commission ad'hoc,
- entendu la conclusion du rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour,

**décide**

- d'accepter le préavis n° 02/2019 tel que présenté,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 370'000.00 auprès d'un organisme financier au meilleur taux et de rembourser cet investissement sur une durée de 15 ans, sous réserve de l'acceptation préalable écrite des propriétaires concernés de la prise en charge financière de leur quote-part.

*Ces décisions du Conseil communal peuvent faire l'objet d'un référendum.*

### Bureau du Conseil communal

La Présidente

Mélanie Robellaz



La Secrétaire

Marylise Humbert

Saint-George, le 10 avril 2019



# CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2019

*Présidence* : Mélanie Robellaz

*Membres présents* : 30

### **Dans sa séance ordinaire du mercredi 10 avril 2019, le Conseil communal de Saint-George**

- vu le préavis municipal n° 01/2019 , Mise en conformité du captage des Vernes et de Maison Neuve,
- entendu la conclusion du rapport de la commission ad'hoc,
- entendu la conclusion du rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour,

### **décide, à la majorité absolue,**

- d'accepter le préavis n° 01/2019 tel que présenté ,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 250'000.00 auprès d'un organisme financier au meilleur taux et de rembourser cet investissement sur une durée de 10 ans.

*Cette décision du Conseil communal peut faire l'objet d'un référendum.*

### **Bureau du Conseil communal**

La Présidente

La Secrétaire

Mélanie Robellaz

Marylise Humbert

Saint-George, le 10 avril 2019



# CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2019

*Présidence* : Mélanie Robellaz

*Membres présents* : 30

**Dans sa séance ordinaire du mercredi 10 avril 2019, le Conseil communal de Saint-George**

- vu le préavis municipal n° 02/2019, Refonte des services et du revêtement du chemin de la Roche du Ciel
- entendu la conclusion du rapport de la commission ad'hoc,
- entendu la conclusion du rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour,

**décide, à l'unanimité,**

- d'accepter le préavis n° 02/2019 tel que présenté,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 370'000.00 auprès d'un organisme financier au meilleur taux et de rembourser cet investissement sur une durée de 15 ans, sous réserve de l'acceptation préalable écrite des propriétaires concernés de la prise en charge financière de leur quote-part.

*Cette décision du Conseil communal peut faire l'objet d'un référendum.*

### Bureau du Conseil communal

La Présidente

La Secrétaire

Mélanie Robellaz



Marylise Humbert

Saint-George, le 10 avril 2019